



ANNEXE

Résumé des recommandations pour la filière des spiritueux du Québec relativement aux droits d'accise

- Le taux des droits d'accise imposés sur les petites et moyennes distilleries canadiennes est **13 fois supérieur** à celui observé aux États-Unis. En effet, le taux des droits d'accise sur les spiritueux canadiens est de **13,569 \$** par litre d'alcool absolu, alors qu'il est d'environ **0,98 \$** canadiens aux États-Unis (voir le *tableau 1*) ;
- Une bouteille de spiritueux de 750 ml titrant à 40 % d'alcool coûtera environ **4 \$** en droits d'accise canadiens, alors que cette même bouteille coûtera environ **0,29 \$** en droits d'accise américains. Ce montant sort directement de la poche des microdistilleries canadiennes à la suite de la vente d'un produit ;
- Un déséquilibre concurrentiel majeur est perpétué entre les microdistilleries canadiennes à l'égard des microdistilleries américaines. Cet écart de compétitivité devient un **enjeu critique pour la viabilité économique du secteur** ;
- La taxation progressive proposée par l'UQMD s'articule par paliers de production afin d'avantager les **très petites, petites et moyennes** distilleries canadiennes ;
- L'UQMD propose une taxation progressive des taux des droits d'accise à l'instar de ce qui est déjà fait au Canada dans l'industrie brassicole. Ce modèle encourage la distribution équitable des charges fiscales entre les industries, tout en étant simple à mettre en œuvre (voir le *tableau 2* et le *tableau 3*) ;
- Dans l'industrie brassicole, cette politique de taxation s'est révélée être un outil efficace pour atténuer les disparités financières et encourager la compétitivité du secteur (voir le *tableau 4*). De plus, cette mesure a permis de soutenir le rôle des PME, développer la vitalité régionale, créer des emplois durables, augmenter les recettes fiscales de l'État, ainsi qu'une grande variété de bénéfices économiques et sociaux. La mise en œuvre de cette politique de taxation aurait des effets identiques dans l'industrie des spiritueux canadiens ;
- Cette mesure ne se limite pas à une réforme de taxation, mais une déclaration d'intention et une vision stratégique afin d'investir dans l'avenir d'une industrie dynamique. Cette démarche est un signal clair envoyé aux entrepreneurs locaux, les incitant à investir dans leurs entreprises, à explorer de nouvelles opportunités et à contribuer activement à l'épanouissement des produits fièrement canadiens, tout en rétablissant un équilibre commercial avec notre compétiteur américain.



TABLEAUX

Tableau 1 : Taux d'accise sur les spiritueux aux États-Unis et au Canada

Volume	Droits d'accise par LAA aux États-Unis ¹	Droits d'accise par LAA au Canada ²	Différence
Moins de 378 541 LAA	\$0,71 US (environ 0,98\$ CAD)	13,569 \$	+ 1285%
Plus de 378 541 LAA	\$3,52 US (environ 4,84\$ CAD)	13,569 \$	+ 180%

Tableau 2 : Proposition de réduction des taux d'accise sur les spiritueux au Canada

Volume de production annuelle	Taux d'accise proposé par LAA	Allègement
Taux en vigueur par LAA	13,569 \$	-
Moins de 25 000 LAA	1,00 \$	Réduction de 92,4 % du taux actuel
Entre 25 001 et 50 000 LAA	1,36 \$	Réduction de 90 % du taux actuel
Entre 50 001 LAA et 100 000 LAA	2,03 \$	Réduction de 85 % du taux actuel

Tableau 3 : Taux d'accise sur les spiritueux aux États-Unis et au Canada, selon la proposition de l'UQMD

Volume de production annuelle	Taux d'accise actuels par LAA aux États-Unis	Taux d'accise proposés par LAA au Canada	Différence entre les États-Unis et le Canada
Moins de 25 000 LAA	0,98 \$	1,00 \$	+ 2%
Entre 25 001 et 50 000 LAA	0,98 \$	1,36 \$	+ 39%
Entre 50 001 et 100 000 LAA	0,98 \$	2,03 \$	+107%

Tableau 4 : Taux d'accise sur les bières au Canada

Volume de production annuelle	Taux d'accise par hectolitre (bière avec plus de 2,5 % d'alcool) ³	Allègement
Taux en vigueur par hectolitre	36,23 \$	-
De 0 à 2 000 hectolitres	1,8115 \$	Réduction de 95 %
De 2 001 à 5 000 hectolitres	3,623 \$	Réduction de 90 %
De 5 001 à 15 000 hectolitres	7,246 \$	Réduction de 80 %
De 15 001 à 50 000 hectolitres	25,361 \$	Réduction de 30 %
De 50 001 à 75 000 hectolitres	30,796 \$	Réduction de 15 %